



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

obésité

Question écrite n° 65039

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le fléau de l'obésité. La prévention et le traitement de l'obésité fondés sur la discrimination des aliments existent depuis longtemps, mais ces mesures se sont révélées inefficaces. Ainsi, les messages de santé publique diffusés dans divers pays étrangers, en particulier aux États-Unis, ont abouti à une moindre consommation des aliments gras et/ou sucrés, mais ces modifications des choix alimentaires n'ont pas été accompagnées d'une diminution de la prévalence de l'obésité et n'ont pas même évité son augmentation. Il est donc essentiel d'envisager des solutions différentes. En conséquence, il souhaiterait connaître l'intention du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La fréquence de surpoids et d'obésité en France, notamment chez les enfants a fortement augmenté au cours des vingt dernières années atteignant plus de 16 % d'entre eux en 2000. Au-delà de cette pathologie, ce sont l'ensemble des conséquences (pathologies cardio-vasculaire, divers cancers, le diabète de type 2...) d'une alimentation insatisfaisante et d'une activité physique insuffisante qu'il est nécessaire de prendre en compte pour conduire une politique de santé publique qui prend les problèmes à leur source afin de protéger la santé des Français. Le Programme national nutrition santé (PLANS) mis en place depuis 2001, vise à agir sur le déterminant nutrition pour améliorer l'état de santé. Il est coordonné par un comité stratégique plurisectoriel et pluriprofessionnel dont l'activité est intense. Les multiples actions d'information, de communication, d'éducation, de formation, d'incitation, mises en oeuvre dans le cadre de ce programme prouvent la volonté du gouvernement de prendre en compte, au-delà de la dimension biologique, les aspects culturels et sociaux de l'alimentation ainsi que la convivialité et le plaisir alimentaire que la gastronomie française promeut à niveau mondial. Quelques mesures réglementaires s'avèrent nécessaires, et la France agit au niveau européen pour améliorer l'étiquetage des produits alimentaires afin qu'il devienne lisible et porteur d'une information réellement compréhensible et utile dans un but de santé publique. Il en est de même pour la question des allégations nutritionnelles et de santé : elles doivent être précises et ne pas porter de promesses qui ne soient validés sur le plan scientifique. Sur le territoire national, l'implication des collectivités territoriales notamment par le biais de la charte « villes actives du PNNS » permet d'agir au plus près du citoyen pour lui fournir l'environnement qui facilite la pratique de l'activité physique et l'information sur l'alimentation, selon les repères du Programme national nutrition santé, élaborés dans des conditions scientifiques de grande rigueur. La question du surpoids et de l'obésité sont traités sur un plan de santé publique. La communication portée par le PNNS sur ce thème spécifique se concentre sur les professionnels de santé et porte, dans le respect de chaque individu, sur le risque santé, sur le dépistage précoce du risque, évitant tout jugement et toute stigmatisation. Le guide alimentaire « la santé vient en mangeant : le guide alimentaire pour tous » diffusé à ce jour à plus de 3,5 millions d'exemplaires illustre la façon dont les pouvoirs publics abordent avec le grand public la question de la nutrition : prise en compte des contraintes de vie quotidienne de chacun afin de l'aider à trouver les moyens d'atteindre les repères de consommation du PNNS. Aucun interdit alimentaire n'est fixé, mais la notion d'équilibre alimentaire est précisée, mettant l'accent sur le côté positif de la consommation de certains (notamment les fruits et

légumes et les féculents) et l'intérêt de la limitation de la consommation d'autres catégories d'aliments (notamment riches en sucres simples ajoutés ou en graisses).

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65039

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4963

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9795